

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**

Distr. Restreinte
29 août 2022
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
Quatre-vingt-cinquième réunion

**Rapport annuel du Comité d'audit et de contrôle
indépendant pour 2021-2022**

I. Introduction

1. Le Comité d’audit et de contrôle indépendant (IAOC), ci-après dénommé le « Comité », comprend cinq membres choisis et nommés par le Haut-Commissaire avec l’aval du Comité exécutif. Il est actuellement composé des membres suivants : Président : M. Honoré Ndoko (Cameroun) ; Vice-Présidente : Mme Bushra Malik ; Mme Malika Aït-Mohamed Parent (France) ; M. Egbert Kaltenbach (Allemagne) ; et Dr Suresh Raj Sharma (Népal).
2. Les membres du Comité servent en qualité d’experts, indépendants du HCR et de ses dirigeants. Le travail du Comité est guidé par ses termes de référence (EC/73/SC/CRP.16, annexe I). Il s’agit d’un organe consultatif qui aide le Haut-Commissaire et le Comité exécutif à s’acquitter de leurs missions de contrôle.
3. Au cours de l’année écoulée, le Comité a tenu trois sessions formelles : du 1 au 13 novembre 2021 (vingtième session en présentiel à Genève) ; du 15 au 18 mars 2022 (vingt-neuvième session de façon virtuelle) ; et du 20 au 22 juin 2022 (trentième session en présentiel à Genève). Le Président et la Vice-présidente ont pris part de façon virtuelle à la sixième réunion annuelle des Comités de contrôle du système des Nations Unies, tenue les 7 et 8 décembre 2021.
4. L’ordre du jour de chaque session était basé sur un plan de travail convenu, comprenant i) l’examen du plan de travail et des rapports des organes externes de contrôle, à savoir le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et le Corps commun d’inspection du système des Nations Unies ; ii) l’examen du plan de travail et des rapports des organes indépendants de contrôle interne, à savoir le Bureau de l’inspecteur général au HCR (y compris pour le contrôle stratégique et les enquêtes), le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (qui assume les fonctions d’audit interne pour le HCR), le Service d’évaluation du HCR et le Bureau de l’Ombudsman ; et iii) les organes chargés du contrôle de gestion. À chacune de ses sessions, le Haut-Commissaire et/ou la Haute-Commissaire adjointe se sont adressés au Comité pour parler des développements en cours au HCR.

II. Principales conclusions et observations

A. Généralités

5. La période couverte a été extraordinaire. Au moment où le monde commençait à sortir de la crise liée à la pandémie de la COVID-19, de nouvelles crises majeures sont survenues en Afghanistan, en Éthiopie et en Ukraine. À mai 2022, le nombre total de personnes déplacées de force à travers le monde a franchi la barre de 100 millions pour la première fois dans l’histoire. Ces événements ont présenté des défis sans précédent au système humanitaire et au HCR. Dans le même temps au HCR, le processus interne de transformation s’est poursuivi, avec notamment la restructuration de l’Organisation, son programme de transformation institutionnelle et la mise à niveau des systèmes et processus de données opérationnelles.
6. Ainsi, le Comité a reconnu les efforts constamment déployés par le HCR pour renforcer les contrôles internes, prévenir et détecter la fraude, notamment en renforçant la cybersécurité et en lançant un nouvel outil de gestion des risques de fraude. Il a insisté une fois de plus sur la nécessité d’exploiter toutes les possibilités d’améliorer l’obligation redditionnelle, les contrôles internes et la lutte contre la fraude, dans le cadre du programme de transformation institutionnelle pour la

reconfiguration des structures, des systèmes et processus. La mise en œuvre de ce programme alourdira à titre temporaire la charge du HCR, mais elle devrait produire des résultats en termes de simplification des processus et d'amélioration des systèmes de gestion de l'information. Le Comité continuera de suivre étroitement ces développements.

7. Afin de suivre le processus de décentralisation et de régionalisation, le Comité a eu pendant la période couverte des réunions avec trois des sept bureaux régionaux. Il a reconnu l'impact que les bureaux régionaux créent en rapprochant la prise de décisions du terrain, ainsi que la nécessité de mieux clarifier les rôles entre le Siège et les bureaux régionaux. Une telle clarification pourra se faire dans le cadre du processus en cours d'alignement structurel du Siège sur la nouvelle structure des bureaux. Le Comité a également été informé du projet de réviser la politique du HCR sur les situations d'urgence afin notamment de clarifier les rôles et les responsabilités à la suite de la restructuration des bureaux.

8. Pendant la période couverte, l'impact de la pandémie de la COVID-19 a progressivement diminué, et le Comité a noté avec satisfaction la reprise d'une plus grande présence sur le site des entités de contrôle et du personnel du HCR, ce qui est important. Étant donné que la pandémie de la COVID-19 a suscité des innovations dans les mécanismes de travail à distance, y compris au niveau des techniques d'audit à distance, il serait opportun de tirer des leçons sur le contrôle et la surveillance à distance, ainsi que sur les questions et réponses concernant le bien-être du personnel.

9. Le bien-être des personnes relevant de la compétence du HCR est au cœur de son mandat. Le Comité a noté avec satisfaction dans ce domaine l'intérêt et l'engagement, notamment à travers les ressources dédiées et un engagement au niveau supérieur à prévenir et à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Il a encouragé le HCR à continuer d'accorder la priorité à l'approche centrée sur la victime dans ses opérations. Il a félicité l'Organisation pour le niveau élevé de formation des pairs conseillers et des points focaux pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, et pour le taux élevé d'achèvement par le personnel de l'apprentissage obligatoire en ligne sur ces questions. Le Comité a convenu de la nécessité d'étendre les orientations, l'appui et la formation au personnel des partenaires d'exécution.

10. Même si d'une manière générale l'environnement pour le financement demeure fragile, le HCR continue d'attirer un niveau suffisant de fonds lui permettant d'allouer d'une manière relativement stable les ressources à ses opérations. Toutefois, le Comité a estimé que constituaient des facteurs de risque pour le financement futur du HCR et de ses opérations, le fait de compter sur un nombre relativement limité de pays donateurs, la tendance sur plusieurs années à une affectation accrue des contributions, les effets éventuels de la crise ukrainienne sur le financement d'autres crises, l'insécurité alimentaire et l'instabilité économique. Le HCR l'a reconnu. Il s'efforce de plus en plus de plaider en faveur de la diversification de ses financements, au-delà des sources classiques, par des initiatives de collecte de fonds dans le secteur privé, des campagnes conjointes au sein des Nations Unies, la coopération avec la Banque mondiale et l'établissement de liens avec les facteurs nouveaux et émergents de déplacement, comme le changement climatique. Toutefois, le risque est important. Il pourrait remettre fondamentalement en cause la capacité du HCR à s'acquitter de son mandat. Le Comité a donc encouragé le HCR à continuer de se focaliser à titre prioritaire sur les défis de financement.

B. Contrôle externe

1. Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies

11. Au cours de ses trois sessions, le Comité a suivi des exposés présentés par le Comité des commissaires aux comptes dont il discutait régulièrement les conclusions préliminaires. Il a noté une reprise partielle des audits en personne sur le terrain pendant le processus d'audit des états financiers du HCR de 2021 et des visites virtuelles constantes rendues nécessaires par la COVID-19.

12. Le Comité a noté avec plaisir que les auditeurs externes ont émis une opinion d'audit sans réserve pour 2021. Il s'agit d'un fait remarquable, car il donne l'assurance que les états financiers du HCR et les systèmes sous-jacents de contrôle de gestion, ainsi que les contrôles en place, garantissent l'obligation redditionnelle. Le Comité a également noté des progrès louables dans l'exécution des recommandations en suspens des années antérieures.

13. Reconnaissant que le mandat du vérificateur général d'Allemagne au Comité des commissaires aux comptes de Nations Unies s'est achevé le 30 juin 2022, le Comité a noté avec satisfaction la qualité du travail d'audit effectué par l'équipe. Il a eu les premières discussions avec le membre entrant du Comité, à savoir la Cour des comptes de France. Il se réjouit de continuer d'entretenir des relations productives avec le Comité des commissaires aux comptes.

2. Corps commun d'inspection des Nations Unies

14. Le Comité s'est réuni avec le Corps commun d'inspection, et celui-ci lui a parlé des examens en cours, prévus dans son programme de travail de 2021 et son plan de travail de 2022. Cette réunion portait aussi sur la prévalence et la normalisation accrue de la gouvernance numérique à distance/en ligne et le travail d'assurance en matière de contrôle, suscité par les restrictions liées à la COVID-19.

15. Le Comité a contribué à l'examen en cours du Corps commun d'inspection, en répondant à son questionnaire sur les politiques et les pratiques relatives à la continuité du service et à la fonction d'éthique dans le système des Nations Unies. Il s'est aussi dit intéressé par l'examen actuel des cadres d'obligation redditionnelle.

C. Contrôle interne indépendant

1. Bureau de l'inspecteur général

16. Le Comité a noté avec satisfaction que, pendant la période couverte, le Bureau de l'inspecteur général avait amélioré la coordination pour le contrôle, avec notamment la tenue de réunions trimestrielles des organismes indépendants de contrôle interne et externe pour discuter des plans, priorités et rapports. Ces réunions sont complétées par des consultations thématiques visant à assurer une couverture appropriée des risques émergents, comme ceux liés à la crise en Ukraine.

17. Le Comité a salué le lancement en 2022 d'une plateforme globale permettant de suivre les recommandations des principaux organismes de contrôle et de faciliter l'analyse stratégique (par propriétaire, âge, thème, lieu, etc.), pour que les gestionnaires puissent suivre l'état d'exécution et prendre les mesures qui s'imposent. Cette plateforme est complétée par un outil réunissant les plans de travail de contrôle afin de mettre en rapport les opérations de contrôle et d'assurance et la planification des activités dans les divers domaines de responsabilité.

18. Concernant les enquêtes sur les allégations d'inconduite, le Comité a suivi un exposé sur le déroulement du processus de bout en bout. Ayant noté qu'environ 10 % des plaintes reçues sont instruites, il a apprécié les progrès réalisés dans le traitement des cas de plainte en attente, ainsi que dans la réduction des délais d'évaluation et de traitement.

19. Le Comité a également examiné la procédure disciplinaire menée par le Service des affaires juridiques et la Division des ressources humaines. Cette procédure connaît un niveau élevé de diligence raisonnable et de collaboration garantissant des conseils professionnels et efficaces pour la prise de décisions en matière disciplinaire. Le Comité a pris note du rapport de 2021 relatif à la Pratique suivie par le Haut-Commissaire en matière disciplinaire et en cas de faits constitutifs d'infraction pénale, et a félicité le HCR pour la clarté de ce rapport et la valeur informative de celui-ci, ce qui constitue à son avis l'une des meilleures pratiques dans le système des Nations Unies et un outil efficace de garantie de la transparence.

2. Audit interne

20. Pendant ses trois sessions, le Comité s'est réuni avec le Service d'audit interne du HCR. Il a salué l'amélioration de la méthodologie de planification d'audit axé sur les risques, qui ajuste la métrique de couverture des risques en fonction des modifications du plan de travail initial, et qui permet d'établir le lien avec le niveau d'assurance à fournir en fonction de la disponibilité des ressources. Afin de permettre au Comité de fournir des conseils au Haut-Commissaire avant qu'il n'approuve le plan de travail de 2023, le Comité espère que le Service d'audit interne du HCR présentera son projet de plan de travail à la session du Comité de novembre 2022.

21. Le Comité a encouragé le HCR et le Bureau des services de contrôle interne à profiter de l'occasion offerte par l'examen programmé du mémorandum d'entente pour engager des discussions de fond afin de clarifier l'engagement, notamment sur quelques indicateurs clés de performance. Il a aussi estimé que le HCR et le Bureau des services de contrôle interne pouvaient élaborer conjointement une charte pour la soumettre à l'approbation du Haut-Commissaire et du Secrétaire général adjoint chargé du Bureau des services de contrôle interne en vue de régir les relations professionnelles entre les deux entités.

3. Évaluation

22. Pendant la période couverte, le Comité a tenu deux réunions avec le Service d'évaluation. Il a reconnu que la fonction d'évaluation au HCR était satisfaisante et qu'elle profitait de la décentralisation, grâce à des postes basés dans les bureaux régionaux. Le Comité a noté la distinction entre les évaluations indépendantes (troisième ligne), effectuées par le Service d'évaluation au niveau central, et les évaluations décentralisées (deuxième ligne), effectuées par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les opérations-pays.

23. Concernant la revue par les pairs de la fonction d'évaluation au HCR, par le Groupe d'évaluations des Nations Unies et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Comité a discuté des recommandations relatives à son propre rôle en matière d'évaluation, et a conclu qu'actuellement, ce rôle est approprié. Il a soutenu la recommandation faite à l'issue de l'examen par les pairs, à savoir que les recommandations sur l'évaluation doivent être suivies. Le Comité a également soutenu l'intention manifestée par le Service d'évaluation de concevoir des recommandations pratiques et exécutables, afin de permettre à l'administration de prendre des mesures significatives. Il a

conseillé de rédiger et de distribuer les rapports et les principales conclusions, afin de faciliter l'apprentissage à une échelle aussi large que possible.

24. Le Comité est disposé à fournir des conseils sur la révision de la politique d'évaluation ainsi que sur la mise à jour du plan de travail et de la stratégie d'évaluation.

4. Bureau de l'Ombudsman

25. Le Comité s'est réjoui de pouvoir rencontrer l'Ombudsman nouvellement nommé. Il a relevé que c'était la première fois qu'un spécialiste externe était nommé à ce poste. Il a débattu des fonctions de l'Ombudsman et de ses activités au HCR ainsi que des possibilités d'augmenter son rayon d'action sur le terrain.

26. Le Comité a reconnu que les professionnels travaillant au Bureau de l'Ombudsman sont tous des médiateurs certifiés (concentration unique d'experts). Il a fait observer que l'approche de médiation était la plus adaptée pour des interventions en temps utile en vue de régler les problèmes de façon informelle avant qu'ils ne soient transmis aux mécanismes plus formels. Le Comité a encouragé les efforts en cours visant à renforcer les compétences managériales, afin de s'attaquer de façon préventive aux causes profondes des problèmes au lieu de travail.

D. Contrôle de gestion

1. Gestion financière et administration

27. Le Comité s'est dit satisfait de l'achèvement en temps voulu des états financiers du HCR pour 2021 et du fait qu'ils continuent d'être de très bonne qualité. Il a fait observer que, même si le niveau de financement et les principaux ratios restaient stables, le niveau des contributions affectées était élevé. Le HCR compte beaucoup sur un petit groupe de donateurs. Ayant noté l'instabilité constante de l'économie mondiale, le Comité a reconnu la nécessité de diversifier les sources de financement. Il a exhorté à surveiller constamment les indicateurs de liquidité et de solvabilité.

28. Le Comité a pris note de la valeur actuarielle des engagements après la cessation de service et des hypothèses utilisées par l'actuaire indépendant. Il a de nouveau encouragé le HCR à s'efforcer de réduire dans les meilleurs délais le déficit de financement de l'assurance-maladie après la cessation de service.

29. Enfin, le Comité a noté avec intérêt les innovations dans les systèmes d'appui à la fourniture de l'aide suite à la crise en Ukraine, avec notamment la mise en place d'un centre régional d'assistance en espèces et d'un centre de paiement pour les interventions en espèces et les transactions. Il a encouragé le HCR à évaluer la possibilité de répliquer ces innovations dans d'autres opérations.

2. Gestion globale des risques

30. Le Comité a discuté de la stratégie du HCR en matière de risque pour 2025, qui vise à mieux asseoir la culture du risque dans l'Organisation, avec une déclaration d'appétence au risque, les principaux indicateurs de risque et de contrôle, ainsi que des outils pratiques de suivi et de gestion des risques à travers le HCR. Le Comité a considéré cette stratégie comme une évolution vers un niveau avancé de maturité du risque, et a souhaité que d'autres progrès soient réalisés dans ce domaine.

31. Le Comité a noté avec satisfaction que le cadre des risques de 2022 était aligné sur le cadre de gestion axée sur les résultats, et établissait un lien direct entre les objectifs et les risques. Il s'est également réjoui de la mise au point d'outils de risque pour divers domaines de travail, y compris la fraude et les réponses d'urgence.

3. Gestion du changement

32. Le Directeur du changement et le Service de transformation et du changement ont régulièrement informé le Comité de l'état d'avancement du processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que du programme de transformation institutionnelle. Le Comité a encouragé le HCR à suivre et retracer les coûts de ces processus.

33. Étant donné que la phase de conception des différentes composantes du programme de transformation institutionnelle est presque terminée, le Comité a encouragé le HCR à saisir pleinement, avant le déploiement l'année suivante, la possibilité d'améliorer les contrôles internes, la prévention et la détection de la fraude, les systèmes d'information de gestion et de contrôle. Il a relevé la nécessité de veiller à ce que tous les projets soient pleinement intégrés pour qu'ils puissent créer ensemble un impact positif sur l'efficacité et l'efficience de l'Organisation.

34. Le Comité a encouragé le HCR à procéder à la phase d'alignement du Siège dans le cadre de la décentralisation et de la régionalisation, afin de clarifier les rôles entre le Siège et les bureaux régionaux, concernant notamment la deuxième ligne de contrôle, et d'ajuster en conséquence la taille du Siège. Le Comité a reconnu le fait que la décentralisation et la régionalisation, ainsi que le programme de transformation institutionnelle, supposent d'importants changements dans les structures et les processus de l'Organisation, avec un impact sur l'obligation redditionnelle. Il a reconnu les efforts fournis pour tenir compte de ces changements dans la version révisée des rôles, des responsabilités et des pouvoirs pour chaque fonction au Siège, au sein des bureaux régionaux et sur le terrain. Le Comité a encouragé le HCR à revoir le cadre d'obligation redditionnelle dans son ensemble, afin de veiller à ce que ses différentes composantes soient alignées à tous les niveaux et à toutes les fonctions.

4. Technologies de l'information et de la communication

35. Le Comité a noté que les situations d'urgence sont des milieux à haut risque, en termes de cybersécurité. C'est ainsi qu'il a parlé des risques ainsi que des initiatives prises en matière de cybersécurité, notamment des investissements sur un système de détection et de réponse en cas d'incident, de la mise en place d'un centre d'opérations de sécurité fonctionnant de façon permanente et du déploiement d'un système d'authentification multi-facteurs pour le contrôle de l'accès. Le Comité a conseillé au HCR de continuer d'insister pour le plein déploiement du système d'authentification multi-facteurs et la formation obligatoire y relative, avec notamment des cours de recyclage sur la cybersécurité. Le Comité a également discuté des rapports pertinents du Bureau des services de contrôle interne et du Corps commun d'inspection sur la cybersécurité, et de l'élaboration d'une politique sur la sécurité informatique intégrant les recommandations contenues dans ces rapports.

36. Le Comité a noté les avancées dans le remplacement des matériels obsolètes des technologies de l'information, et a soutenu l'initiative d'un fonds central d'équipement devant améliorer l'efficacité ainsi que la coordination et la standardisation.

37. Enfin, le Comité a reconnu la contribution importante de la Division des systèmes d'information et des télécommunications au programme de transformation institutionnelle, tant au niveau des projets que des programmes, ayant permis d'assurer la cohérence et l'intégration à travers les projets.

5. Gestion axée sur les résultats et rapports

38. Le Comité a discuté avec la Division de la planification stratégique et des résultats de la plateforme du cadre de gestion axée sur les résultats, connue sous l'appellation COMPASS, ainsi que de l'ensemble d'outils connu sous le nom de PROMS qui améliore le suivi, la surveillance, le contrôle et l'établissement des rapports liés à l'exécution des programmes, directement ou par l'intermédiaire des partenaires.

39. Le Comité a relevé le fait que COMPASS ne sera pleinement utilisé qu'après son intégration avec l'autre progiciel de gestion des finances et de la chaîne d'approvisionnement connu sous l'appellation Cloud ERP, ainsi qu'avec d'autres systèmes en train d'être mis au point dans le contexte du programme de transformation institutionnelle. Il a également noté que, si le rendement peut être mesuré d'une manière générale dans le cadre des processus réguliers d'établissement de rapports, l'évaluation des résultats et de l'impact peut être plus complexe et plus long. Le Comité souhaite qu'à l'avenir l'impact soit contrôlé et que les rapports financiers et opérationnels des partenaires d'exécution soient améliorés, les mesures d'atténuation étant intégrées dans la gestion globale des risques.

40. Le Comité a estimé que la solution pour les projets, l'établissement de rapports, la supervision et le contrôle (PROMS), actuellement en train d'être mise au point pour être déployée en 2023, pourrait permettre de simplifier et d'améliorer la gestion des programmes sur le terrain, avec des rapports de meilleure qualité, grâce à la chaîne de gestion axée sur les résultats. Le Comité a considéré cet élément comme étant l'objectif principal de transformation de l'Organisation. Il continuera de suivre cette initiative avec intérêt. Il a également noté l'importance de la qualité des données fournies pour déterminer la qualité des rapports sur les résultats, et a exhorté le HCR à continuer d'insister sur la nécessité de données de qualité à la source.

6. Éthique

41. Le Comité a salué l'occasion offerte de rencontrer le Directeur entrant du Bureau de la déontologie. Il a fait observer que des révisions pertinentes des procédures et politiques étaient en cours.

42. Le Comité a noté que l'examen à première vue et le tri des plaintes ont été transférés, du Bureau de la déontologie au Bureau de l'inspecteur général, et que le Bureau de la déontologie continue de s'occuper d'une manière générale de l'exécution de la politique sur la prévention contre les représailles.

43. Le Comité a accueilli avec satisfaction la mise en place d'un système multi-entités d'orientation permettant de traiter les plaintes et autres problèmes en milieu professionnel afin d'assurer efficacement le tri et le suivi, et d'apporter des réponses en temps voulu. L'efficacité et l'efficience du traitement des plaintes reçues s'en trouvera amélioré. Le Comité attend des mises à jour sur les statistiques et le fonctionnement en temps opportun.

7. Ressources humaines

44. Le Comité a discuté de la stratégie et des principales initiatives de la Division des ressources humaines, notamment du plan de déploiement de la nouvelle plateforme des ressources humaines, connue sous le nom *Workday*. Cette plateforme a été conçue pour simplifier les principaux processus des ressources humaines et améliorer le système de gestion de l'information, afin d'améliorer l'accès et l'efficacité de la gestion des ressources humaines à tous les niveaux, en passant des activités transactionnelles à la planification stratégique. Lors de ses réunions futures, il suivra le déploiement et la mise en œuvre de *Workday*, notamment son interopérabilité avec d'autres systèmes mis au point dans le cadre du programme de transformation institutionnelle.

45. Le Comité a également été informé des initiatives liées à la gestion de talents, à la diversité et à l'inclusion, devant demeurer l'une des principales priorités en matière de gestion.

46. Le Comité a proposé de continuer d'utiliser les enquêtes sur le personnel comme outil de vérification de la bonne santé de l'Organisation, avec des enquêtes courtes et fréquentes permettant d'améliorer le taux de réponse afin d'aboutir à une culture ouverte au partage et à l'apprentissage.

III. Autres questions

A. Auto-évaluation annuelle

47. Le Comité a procédé à son auto-évaluation de 2022 et a parlé des conclusions y relatives. Ses membres se sont une fois de plus réjouis du fait qu'ils disposent collectivement des compétences et des aptitudes professionnelles requises pour aider le Haut-Commissaire et le Comité exécutif à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de contrôle, par la fourniture à titre indépendant de conseils de meilleure qualité sur la gouvernance, l'efficacité, la gestion des risques, le contrôle interne, l'audit et l'intégrité. Ils ont convenu de poursuivre les efforts visant à valoriser et à développer l'esprit d'équipe, la confiance, l'apprentissage entre pairs, le partage des connaissances et la complémentarité. Ils ont marqué leur préférence pour une approche stratégique, holistique et pondérée en matière de risque et de contrôle. Ils se sont accordés sur le fait qu'une réaction formelle des hauts responsables du HCR compléterait l'auto-évaluation du Comité et y ajouterait de la valeur.

B. Examen des termes de référence

48. Comme prévu dans leurs dispositions, le Comité a examiné au cours de l'année écoulée ses termes de référence et a proposé un certain nombre d'amendements au Haut-Commissaire pour examen et approbation. Les modifications proposées ont été approuvées en juin 2022 à la quatre-vingt-quatrième réunion du Comité permanent ([EC/73/SC/CRP.16](#), annexe I).

C. Remerciements

49. Le Comité adresse ses remerciements au Haut-Commissaire et à la Haute-Commissaire adjointe pour leur disponibilité, ainsi qu'aux autres hauts responsables pour leur participation aux trois sessions. Il remercie aussi le Secrétariat du Comité pour la documentation, l'organisation des sessions et l'assistance fournies pendant la période couverte.
